

N°2017-BCA-42

- Membres théoriques :

5

- Membres en exercice :

5

- Membres présents :

3

- Votants :

3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

LEG AU PROFIT DU SDIS 76

Le 07 juin 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 mai 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Monsieur Jean BOUERE domicilié à DIEPPE a par testament en date du 08 mai 2014 enregistré au rang des minutes de Maître VATIGNIEZ notaire, entendu instituer légataire le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Après échanges avec l'étude notariale TESSON et LE LONG en charge de la succession de Monsieur BOUERE décédé, le leg au profit du Sdis 76 serait d'un montant de 2 010,56 €.

*

**

Il vous est donc proposé d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires dans le cadre de la succession de Monsieur BOUERE.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

